



RAPPORT DU CESEM :
Synthèse des contributions du CESEM
au projet de pôle d'échange multimodal (PEM)

COMMISSION PEM

Novembre 2024

Rapport rédigé avec la participation des membres de la commission PEM du CESEM de la ville de Libourne :

- Jean-Michel Bernard, président du CESEM
- Marie-France Ammon
- Serge Bertin
- Marie-Christine Foin
- André Gamperts
- Loïc Harriet
- Karima Inigo, rapporteuse
- Clotilde Mazerolles
- Olivier Melsens
- Bernard Taste
- Cécile Varachaud
- Corinne Venayre

Le CESEM remercie les élus et services de la mairie de Libourne, de la CALI, ainsi que les interlocuteurs de la SNCF pour leur participation à l'élaboration de ce rapport.

AVANT-PROPOS

Ce rapport a été réalisé à partir des informations portées à la connaissance des membres du CESEM à ce jour.

Ce travail sera amendé en fonction de l'évolution du projet au cours des prochains mois.

Le tournant pris ces dernières décennies par les différents acteurs de la mobilité en matière d'organisation des transports se concentre désormais sur la notion de « **Pôle d'Échange Multimodal** » (PEM), **outil permettant de redéfinir les modes de mobilités** et réduire l'omniprésence de l'automobile dans le paysage urbain.

Déjà inscrite comme l'un des cinq axes majeurs du projet urbain « Libourne 2025 La Confluente » et plus récemment dans le plan « Action Cœur de Ville 2 - Libourne 2030 », **la réhabilitation du quartier de la gare porte la promesse d'un développement dynamique** et pérenne non seulement pour la ville mais aussi pour l'ensemble du bassin de vie Libournais.

Aussi, dès sa saisine, **le CESEM a exprimé son enthousiasme** et son positionnement en faveur de la réalisation d'un tel projet générateur d'attractivité et de rayonnement pour tout le territoire. Il salue également le recours à une approche consultative des différentes parties prenantes engagées dans le processus.

I. Le PEM de Libourne : un atout indéniable pour tout un territoire

Véritable investissement stratégique pour la municipalité, cet ambitieux projet à plus de 27 millions d'euros compte de nombreux partenaires publics comme privés et promeut la participation de la société civile, notamment via la sollicitation du CESEM.

Pour correspondre à la qualification de PEM, le futur projet répond non seulement à des impératifs de **développement urbain** mais aussi de **redynamisation d'un quartier de vie**¹.

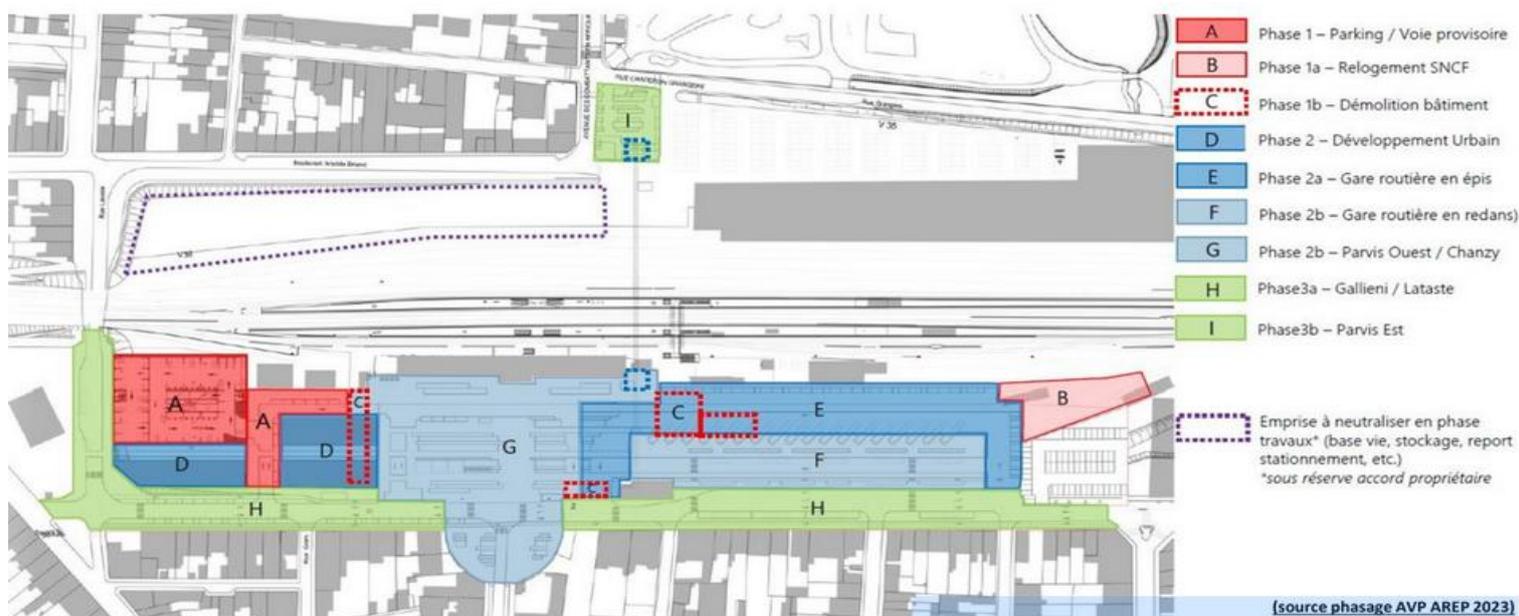
Dans cette perspective, les membres du CESEM ont été mobilisés afin d'apporter leurs propositions pour la requalification des bâtiments et des aménagements figurant sur le plan de phasage. Voici le récapitulatif de nos suggestions :

- **Phase 2-D développement urbain** : pour cet espace le panel des possibilités d'**offre de services** est varié, comme l'implantation d'une crèche, d'une pharmacie ouverte 7j/7 voire d'une maison médicale, d'un service de conciergerie, d'un point de collecte de colis, d'espaces de coworking, de bornes de location de vélos et trottinettes, d'une maison écocitoyenne, de toilettes publiques en nombre suffisant...

Il pourra également abriter des **espaces de loisirs et de culture** : enseignes de restauration privilégiant la nourriture saine et les produits issus du maraîchage local, centre d'information touristique, bibliothèque de quartier, kiosque, ...

- Le **bâtiment D** pourrait devenir un centre de formation pour la promotion du maraîchage.
- **Phase 2-b-G aménagement du parvis ouest/Chanzy** : le maître mot de cette espace doit être **végétalisation** notamment par l'installation d'îlots de fraîcheur. Ils pourront accueillir des espaces de détente en plein air (espaces pour jeux d'enfants, aires de pique-nique ...), des espaces verts (jardins communautaires, jardins verticaux, récupérateurs d'eau de pluie...) **tout en promouvant des installations artistiques** (*street art*, scènes en plein air, pavage créatif...).

¹ <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-09-05-02-06/poles-echanges-multimodaux-guide-bonnes-pratiques.pdf>



Le CESEM soumet également **des propositions concernant la reconversion des hôtels de France et de Loubat** en résidences étudiante ou intergénérationnelle.

En ce qui concerne l'emplacement de l'actuel parking Aristide Briand, propriété de la SNCF, nous proposons comme piste de réflexion **l'implantation d'un pôle économique territorial** pouvant accueillir un palais des congrès et/ou des locaux d'entreprises (incubateur de start-up, pépinière d'entreprises...).

II. L'apport du retour d'expérience : un éclairage avisé pour le projet

Les **points de vigilance identifiés** par les membres de la commission proviennent de leur **maîtrise des usages du territoire** libournais et d'une **prise de connaissance des retours d'expériences** inspirés par les autres PEM existants². Les temps de concertation de la commission ont permis de dégager **quatre grandes thématiques perçues comme de possibles futurs désagréments** et pour lesquels les membres se proposent d'apporter quelques pistes ou points d'amélioration :

1. La question du **stationnement des véhicules** :

- Une **inquiétude face à la diminution des places disponibles** durant les travaux du parking silo, notamment après la disparition du parking gratuit d'Aristide Briand (risque d'explosion des incivilités et des stationnements sauvages) ;
- Notre interrogation sur les possibles **contraintes architecturales de l'ajout d'un étage au silo** suite au rachat des casernes et à l'arrivée massive des familles de l'UIISC ;
- Un questionnaire sur la commande de **nouvelles études de faisabilité clarifiant les risques d'engorgement** des différents accès au parking (via Avenue Gallieni et pont rues Parmentier-Lataste).

→ **Suggestions du CESEM :**

- **Augmenter la capacité du parking silo** à au moins 600 places est impératif afin de pouvoir gérer la demande et compenser la disparition du parking de l'ESOG ;
- **Prévoir des parkings périphériques aux abords des axes pénétrants** de la ville avec desserte des Calibus (navettes en renfort aux heures de pointe, augmentation de la fréquence de passage...).

2. La question de l'**adaptation de l'espace public aux nouveaux flux** :

- Une inquiétude concernant l'**affluence de véhicules de tous gabarits**, surtout pendant les travaux (nuisances sonores et effet d'engorgement) ;
- La **rapide saturation des voies d'accès** dès le début et durant toute les phases de travaux, notamment concernant l'étroitesse du rond-point donnant sur la rue Chanzy, déjà complexe pour les bus ;
- La nécessité d'**une prise en compte plus large que le périmètre de la maquette et des plans** soumis afin de soulever les problématiques plus globales de circulation ;
- L'appui du CESEM sur la **requalification de la rue Chanzy en axe piéton ou semi-piéton** (axe ouvert aux bus, mobilité douce, riverains...) afin de sécuriser notamment le parcours des élèves du lycée Max Linder ;
- **Adapter les équipements de la gare routière** aux nouveaux usages (développement des lignes de Calibus, et de la flotte de bus touristiques).

→ **Suggestions du CESEM :**

- **Réaliser un projet de gare en étoile** reliant les grands axes routiers desservant le PEM ;
- **Faire réaliser une simulation de la gestion des flux pour calibrer le réseau des rues adjacentes** afin d'anticiper la saturation des équipements déjà existants (rue Scholcher ; entrée rue de la Marne ; route de l'Épinette...);
- **Installer des zones d'attentes couvertes et semi fermées** dans le secteur de la gare routière.

² Notamment ceux de Marmande, Lunel, Pau, Toulouse, Sète, Agen, Avignon

3. La question **budgétaire** :

- Une réévaluation budgétaire et une **réadaptation du projet aux évolutions du territoire**, notamment avec l'arrivée de la Sécurité Civile, devraient être envisagées et communiquées ;
- Evaluation du **coût de la rénovation de la passerelle de la gare**, nécessitant sa sécurisation et l'installation d'un équipement PMR ;
- Un nécessaire **accompagnement budgétaire des usagers** dans l'évolution de leur mobilité.

→ **Suggestions du CESEM :**

- *S'inspirer des **bonnes pratiques des réalisations d'autres PEM** déjà en fonctionnement notamment pour la conversion de la passerelle de la gare ;*
- *Réaliser **une harmonisation globale des aides et tarifications** (parking vélo et silo, location de vélos et trottinettes, offre préférentielle pour les Libournais).*

4. La question **sécuritaire** :

- Une vigilance est à apporter à la fluidité de circulation et la **sécurisation des zones de déplacement** ;
- Une réflexion particulière est nécessaire concernant **l'aménagement de la zone de déposer-minute** (zone possiblement accidentogène, prévoir des entrées et sorties distinctes...) ;
- Quid de la **sécurité des biens et des personnes** sur l'espace public ?

→ **Suggestions du CESEM :**

- Parcours intuitif permettant un **cheminement cohérent des parkings jusqu'au cinéma** via les stations intermodales ;
- Prévoir **des espaces piétons et deux roues non motorisés dédiés**, séparés de la circulation routière ;
- Prévoir **une antenne de la police municipale** à proximité afin d'assurer une présence humaine permanente.

Le CESEM accompagne avec grand intérêt la réalisation de ce projet et salue le processus de concertation engagé. Il espère que les éléments de réflexion présentés dans cette note apporteront un éclairage constructif aux pouvoirs publics, et souligne la transversalité de ce projet avec les autres commissions du comité.